

DECISION MUNICIPALE n° D20251002-123

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

Service	Service Culturel
Type	Convention de location

Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Activité	Location de salle	
Durée	Vendredi 17 Octobre 2025	
Lieu	Centre Culturel Municipal Jean Ferrat	
Attributaire	Association Entraide et Loisirs	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : La salle de spectacles du Centre Culturel Municipal Jean Ferrat est mise à disposition de l'Association Entraide et Loisirs représentée par Monsieur Jean-Paul Bourre - 12 Rue du Puy de Faux – 19200 SAINT-DEZERY.

Article 2 : Cette mise à disposition est accordée le vendredi 17 octobre 2025.

Article 3 : La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 2 octobre 2025.

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**

Christophe ARFEUILLÈRE